



MARCHÉ DE TRAVAUX

REGLEMENT DE CONSULTATION

EXTENSION-RENOVATION DE L'ECOLE DES ETANGS DE ROSPORDEN

DOSSIER SUIVI PAR/ CECILE DRUET

REFERENT TECHNIQUE/ PHILIPPE GUILLORE

MAITRE D'OEUVRE/ ATELIER DU PICHERY

Philippe GUILLORE
Tél : 02 98 66 99 20
servicetechniques@mairie-rosponden.fr
www.rosponden.bzh

Rosporden | Kernével



Ville de Rosporden - 10, rue de Reims - CS 90092 - 29140 ROSPORDEN
Tél : 02 98 66 99 00 - Télécopie : 02 98 59 92 00 - Mail : contact@mairie-rosponden.fr

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1	OBJET	3
CHAPITRE 2	CONDITIONS DE LA CONSULTATION	3
2.1	ETENDUE ET MODE DE LA CONSULTATION.....	3
2.2	DELAI DE VALIDITE DE L'OFFRE	3
2.3	DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION	3
2.4	FORME JURIDIQUE DU GROUPEMENT	4
2.5	VARIANTES	4
2.6	MODIFICATION DE DETAILS AU DOSSIER DE CONSULTATION	4
2.7	NEGOCIATION, DANS LE CADRE D'UNE PROCEDURE ADAPTEE	4
2.8	PROPRIETE INTELLECTUELLE.....	5
2.9	VISITE.....	5
2.10	CONDITION PARTICULIERE D'EXECUTION : CLAUSES SOCIALES	5
CHAPITRE 3	RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION	6
3.1	RETRAIT DU DOSSIER.....	6
3.2	CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION	6
CHAPITRE 4	PRÉSENTATION DES OFFRES	6
4.1	COMPOSITION DE L'OFFRE A REMETTRE PAR LES CANDIDATS.....	6
4.2	ELEMENTS A PRODUIRE A L'APPUI DE LA CANDIDATURE.....	7
4.3	ELEMENTS A PRODUIRE PAR LE COCONTRACTANT OU LE SOUS-TRAITANT	7
4.4	CONDITIONS DE LA DEMATERIALISATION.....	7
CHAPITRE 5	CRITÈRES DE CHOIX ET JUGEMENTS DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	10
5.1	CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES.....	10
5.2	CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES.....	10
5.3	VERIFICATION DE LA SITUATION DE L'ATTRIBUTAIRE.....	11
CHAPITRE 6	RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES.....	11

MARCHÉ DE TRAVAUX

CHAPITRE 1 OBJET

Le présent marché concerne les travaux d'extension et de rénovation de l'école des Etangs à Rosporden.

Date limite de remise des offres : 31 décembre 2020 à 21h00

CHAPITRE 2 CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 ÉTENDUE ET MODE DE LA CONSULTATION

La présente consultation est lancée selon la procédure adaptée dans le respect des dispositions des articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande publique.

2.2 DÉLAI DE VALIDITÉ DE L'OFFRE

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.3 DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION

Les travaux seront réalisés en une seule tranche.

Les travaux sont répartis en lots désignés ci-après, qui sont traités par marchés séparés :

- 1 - GROS OEUVRE-DEMOLITION
- 2 - CHARPENTE
- 3 - MENUISERIES EXTERIEURES
- 4 - MENUISERIES INTERIEURES
- 5 - ISOLATION DOUBLAGE
- 6 - FAUX-PLAFONDS
- 7 - REVÊTEMENTS DE SOLS
- 8 - PEINTURE INTERIEURE
- 9 - LAVERIE

10 - PLOMBERIE-SANITAIRES-CHAUFFAGE-VENTILATION

11 - ELECTRICITE

Chaque marché séparé sera conclu, soit avec un prestataire unique, soit avec des prestataires groupés.

2.4 FORME JURIDIQUE DU GROUPEMENT

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.5 VARIANTES

Chaque candidat doit apporter une proposition entièrement conforme au dossier de consultation (solution de base). Toutefois des variantes techniques sont autorisées.

Pour chaque variante qu'ils jugeraient utile de proposer, les candidats présenteront :

- Un bordereau des prix.
- Le détail de prix de la plus-value ou moins-value proposée.
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières modificatif.
- Un plan et/ou une note explicative si cela est utile à une meilleure compréhension de la solution présentée.

2.6 MODIFICATION DE DÉTAILS AU DOSSIER DE CONSULTATION

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard 8 jours ouvrés avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.7 NÉGOCIATION, DANS LE CADRE D'UNE PROCÉDURE ADAPTÉE.

La procédure mise en oeuvre est une procédure adaptée avec possibilité de négociation.

Le pouvoir adjudicateur éliminera les candidats dont la candidature sera jugée irrecevable ou dont les capacités seront jugées insuffisantes. Il procédera ensuite à l'analyse des offres remises par les candidats retenus. Il se réserve toutefois la possibilité de procéder à l'analyse des candidatures après analyse et classement des offres.

Le pouvoir adjudicateur éliminera les offres inappropriées et décidera d'engager ou non les négociations, le pouvoir adjudicateur pouvant en toute hypothèse décider d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

Dans l'affirmative, il décidera s'il admet ou non à la négociation les candidats ayant remis des offres irrégulières ou inacceptables, dans le respect du principe d'égalité de traitement entre les candidats.

Le pouvoir adjudicateur sélectionnera, sur la base des critères de sélection des offres, les candidats avec lesquels il négociera.

Dans le cas où le pouvoir adjudicateur aura admis à la négociation les offres irrégulières ou inacceptables il devra, à l'issue des négociations, rejeter, sans les classer, les offres qui demeureraient irrégulières ou inacceptables.

Le pouvoir adjudicateur pourra cependant autoriser les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses.

A l'issue de ces négociations, il retiendra l'offre la plus avantageuse sur la base des critères de choix des offres définis dans le présent règlement de la consultation.

2.8 PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les propositions techniques présentées par les candidats demeurent leur propriété intellectuelle.

2.9 VISITE

Les visites sur site sont obligatoires. Avant toute visite, les candidats devront contacter M. Philippe Guilloré aux services techniques de la Commune de Rosporden 02 98 66 99 20

2.10 CONDITION PARTICULIÈRE D'EXÉCUTION : CLAUSES SOCIALES

Conformément au Code de la Commande Publique, il est prévu d'insérer une clause sociale pour les lots suivants :

LOT		HEURES D'INSERTION A REALISER
01	GROS ŒUVRE	70
02	CHARPENTE METALLIQUE	105
04	MENUISERIES INTERIEURES	35
07	REVETEMENTS SOLS SCELLES ET COLLES	35
08	PEINTURES	35
09	LAVERIE	35
10	PLOMBERIE-SANITAIRE-VENTILATION-CHAUFFAGE	35

Les modalités d'application des clauses sociales sont détaillées dans le C.C.A.P.

CHAPITRE 3 RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION

3.1 RETRAIT DU DOSSIER

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le site www.megalisbretagne.org et publié sur le site internet de la commune.

Le candidat doit s'identifier lorsqu'il retire un DCE sur la plate-forme megalis. Son identification (adresse électronique) lui permet d'être tenu informé automatiquement via la plate-forme des modifications et des précisions éventuellement apportées au DCE.

Le candidat veillera à avoir une adresse email à jour et valable durant toute la procédure. Il vérifiera également que les alertes de la plate-forme ne sont pas filtrés par le dispositif anti-spam de l'entreprise ou redirigés vers les «courriers indésirables».

3.2 CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

- L'acte d'engagement et ses annexes éventuelles
- Le règlement de consultation
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.)
- le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) valant bordereau des prix
- plans d'architectes
- plan general de coordination en matiere de securité et de la protection de la santé (P.G.C.S.P.S.)
- rapport préalable du contrôle technique
- calendrier de chantier
- rapport repérage amiante
- etude geotechnique
- étude acoustique
- pré-étude charpente métallique

CHAPITRE 4 PRÉSENTATION DES OFFRES

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en euro.

4.1 COMPOSITION DE L'OFFRE À REMETTRE PAR LES CANDIDATS

Le dossier à remettre par les candidats comprendra les pièces suivantes

- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes

- Le C.C.T.P., éventuellement complété d'un devis
- Le C.C.A.P. accepté et signé sans aucune modification
- Le mémoire technique présentant l'organisation de l'entreprise sur le chantier et justifiant des dispositions qu'elle se propose d'adopter pour répondre notamment aux problématiques suivantes: gestion de la sécurité sur le chantier, proposition d'optimisation du planning, gestion des nuisances et de l'aspect environnemental, traitement du SAV (service après-vente)
- Certificat de qualifications professionnelles

4.2 ELEMENTS À PRODUIRE À L'APPUI DE LA CANDIDATURE

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces prévues aux articles L. 2142-1, R.2142-3, R.2142-4, R.2143-3 et R.2143-4 du Code de la commande publique :

- Lettre de candidature ou formulaire DC 1,
- Document relatif au pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat, daté et signé,
- Déclarations sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre pas dans le cas d'interdiction de soumissionner,
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles,
- Attestations d'assurance,
- Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire.
- Liste des travaux similaires exécutés au cours des cinq dernières années, assortie d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, la date et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 et DC2 disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr ou le document unique de marché européen (DUME).

4.3 ELEMENTS À PRODUIRE PAR LE COCONTRACTANT OU LE SOUS-TRAITANT

En cas d'attribution du marché, le candidat unique ou chaque cotraitant s'engage à produire, à la conclusion du contrat, les pièces mentionnées aux articles R.2143-6 et suivants du code de la commande publique. Si le candidat a présenté des sous-traitants dans son offre, il devra produire au pouvoir adjudicateur ces mêmes pièces relatives à chacun des sous-traitants à l'attribution du marché.

4.4 CONDITIONS DE LA DÉMATÉRIALISATION

Les candidatures et les offres devront être transmises avant le jour et l'heure inscrits sur la première page du présent règlement de la consultation. L'heure limite retenue pour la réception de la candidature et de l'offre correspondra au dernier octet reçu.

Les candidats doivent transmettre obligatoirement leur offre par voie électronique en toute confidentialité et de manière sécurisée sur le site www.megalisbretagne.org

Si une offre est ré-envoyée par voie électronique, dans les délais de la consultation, le dernier envoi parvenu dans les délais annule et remplace le précédent envoi.

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition, le pouvoir adjudicateur invite les soumissionnaires à disposer des formats ci-dessous. Cette liste vise à faciliter le téléchargement et la lecture des documents. Pour tout autre format qui serait utilisé par le candidat, celui-ci devra transmettre l'adresse d'un site sur lequel le pouvoir adjudicateur pourra télécharger gratuitement un outil en permettant la lecture. A défaut, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de rejeter la candidature ou l'offre du candidat.

standard .zip

Adobe® Acrobat®.pdf

.docx ou .xlsx ou .pptx

Le soumissionnaire est invité à :

ne pas utiliser certains formats, notamment les ".exe".

ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros".

traiter les fichiers constitutifs de sa candidature et/ou de son offre préalablement par un anti-virus.

Le soumissionnaire reconnaît avoir pris connaissance des prérequis techniques et de la notice d'utilisation de la plateforme de dématérialisation du maître d'ouvrage et toute action effectuée sur ce site sera réputée manifester le consentement du soumissionnaire à l'opération qu'il réalise. En cas de difficulté lors de la remise des candidatures ou offres, le candidat est invité à se rapprocher du support technique de la plateforme.

En cas de marché alloti, les candidats doivent répondre de manière séparée pour chaque lot. L'identification du ou des lots auxquels il a répondu doit dans ce cas être sans ambiguïté. Le pouvoir adjudicateur doit en effet pouvoir séparer sans difficulté l'offre propre à chaque lot au moment de l'ouverture des plis. Si plusieurs offres sont faites par un soumissionnaire pour un même lot, la dernière offre sera retenue.

Le soumissionnaire devra s'assurer du chiffrage de son offre avant envoi.

Le soumissionnaire doit accepter l'horodatage retenu par la plateforme.

En cas de programme informatique malveillant ou « virus » :

Tout document électronique envoyé par un candidat dans lequel un programme virus informatique malveillant est détecté par le pouvoir adjudicateur peut faire l'objet par ce dernier d'un archivage de sécurité sans lecture dudit document. Ce document est dès lors réputé n'avoir jamais été reçu et le candidat en est informé.

Le pouvoir adjudicateur reste libre de réparer ou non le document contaminé. Lorsque la réparation aura été opérée sans succès, il sera rejeté.

Copie de sauvegarde : conformément aux dispositions de l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde, lorsque le candidat aura transmis son dossier ou document accompagné d'une copie de sauvegarde sur support papier ou sur support physique électronique envoyé dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres, cette copie, identifiée comme copie de sauvegarde sera placée sous un pli scellé et ne sera ouverte que si :

- un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique
- une candidature ou une offre électronique est reçue de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres.

En cas de remise sur support physique électronique, il est exigé le format suivant : clé USB ou CDROM.

Si le pouvoir adjudicateur impose la remise des candidatures et des offres signées, la copie de sauvegarde devra également être signée par le candidat.

La copie de sauvegarde est à adresser à l'adresse suivante :

<p>MAIRIE DE ROSPORDEN 10 RUE DE REIMS, 29 140 Rosporden Copie de sauvegarde : consultation extension-rénovation école des Etangs Rosporden</p>

Modalités de signature des candidatures et des offres

L'acheteur laisse la possibilité à l'attributaire de signer le marché via une signature électronique ou de le signer manuscritement, dans ce cas l'acte d'engagement devra impérativement être signé.

En cas de signature électronique, le marché sera signé au moyen d'un certificat de signature électronique répondant aux conditions prévues par arrêté du Ministère de l'Economie et des Finances du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique.

CHAPITRE 5 CRITÈRES DE CHOIX ET JUGEMENTS DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

5.1 CRITÈRES DE SÉLECTION DES CANDIDATURES

Sont éliminés, les candidats dont la candidature est irrecevable au regard des dispositions légales et réglementaires, qui ne disposent pas de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle ou dont la capacité économique et financière ou les capacités techniques et professionnelles paraissent insuffisantes au vu des pièces de la candidature.

5.2 CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R.2152-1 et R.2152-2 du Code de la commande publique.

Les critères ci-après seront utilisés pour déterminer l'offre la plus avantageuse :

- **prix : 40%** (Les modalités de calcul pour le critère prix sont les suivantes : l'entreprise la moins-disante (entreprise A) obtient la note maximale de 40 points. La note des autres entreprises est calculée comme suit : (prix entreprise A / prix entreprise B) x 40)

- **valeur technique : 60%**. Les entreprises seront jugées comme suit :

Critères de jugement des offres	Notation sur
Présentation et organisation de l'entreprise sur le chantier <i>Moyens techniques et humains de l'entreprise pour le chantier</i> <i>Gestion de la sécurité sur le chantier</i>	15
Méthodologie <i>Méthodologie employée en phase étude et en phase chantier</i> <i>Proposition d'optimisation du planning</i> <i>Remise des plans (réservation, exécution, DOE...)</i>	15
Qualité du mémoire technique <i>Fiches techniques des produits</i> <i>Conditions de mise en oeuvre</i> <i>Présentation des outils et procédures de suivi de la qualité des travaux</i> <i>Suivi des modifications ou adaptations en cours de chantier</i>	15

<i>Prise en compte du D.P.G.F.</i>	
Prise en compte du développement durable	10
Présentation et gestion du SAV et de la levée des réserves	5

5.3 VERIFICATION DE LA SITUATION DE L'ATTRIBUTAIRE

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché produira dans un délai de 6 jours à compter de la demande du maître d'ouvrage les pièces visées aux articles R.2143-6 et suivants du code de la commande publique à savoir notamment. A défaut de produire ces documents dans le délai fixé, l'offre du candidat attributaire sera rejetée et il sera éliminé. Le candidat suivant sera alors sollicité pour produire les certificats et attestations nécessaires avant que le marché ne lui soit attribué.

CHAPITRE 6 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante <https://www.megalisbretagne.org>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours ouvrés avant la date limite de réception des offres.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 8 jours ouvrés au plus tard avant la date limite de réception des offres.